



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-06

FINANCES

6 – Sortie de biens de l'état de l'actif - Don à l'association « RAPID » de matériels de l'ancien restaurant administratif du SIAH

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 31 janvier 2023, s'est réuni le lundi 06 février 2023 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 31 janvier 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (39)

Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville) , Francis MALLARD (Bouqueval), Daniel DOUY (Épiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Pascal BACHELET (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France), Pascal BOSRET (Montsault)

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

6 – Sortie de biens de l'état de l'actif - Don à l'association « RAPID » de matériels de l'ancien restaurant administratif du SIAH

EXPOSÉ DES MOTIFS

Chaque budget du SIAH comprend un inventaire comptable ou état de l'actif regroupant l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles acquises ou mises à disposition au fil des ans.

La sortie d'un bien de l'état de l'actif intervient à l'occasion d'une cession à titre onéreux ou à titre gratuit, ou encore à la suite d'un sinistre ou d'une mise à la réforme.

Par ailleurs, les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. Aussi, ils doivent faire l'objet d'un déclassement par l'assemblée délibérante.

Dans ce contexte, il est proposé de sortir de l'inventaire du budget annexe assainissement eaux usées, des équipements de l'ancien restaurant du SIAH dont ce dernier n'a plus l'utilité, pour en faire don à l'association RAPID, pour son restaurant « anti-gaspi ».

Les biens complètement amortis et à sortir de l'inventaire sont les suivants :

Budget	Compte	Désignation	n° d'inv.	Date d'acquisition	Durée amortis.	Montant d'acquisition	Amortis. réalisés	Valeur Nette Comptable
Ass. eaux usées	2188 Autres immobilisations corporelles	Friteuse sans pied 8 litres	990	26/01/2011	5 ans	1 602,64 €	1 602,64 €	0 €
Ass. eaux usées	2188 Autres immobilisations corporelles	Armoire froide	700	15/09/2009	5 ans	2 816,58 €	2 816,58 €	0 €
Ass. eaux usées	2188 Autres immobilisations corporelles	Armoire réfrigérée	828	05/01/2010	5 ans	2 643,16 €	2 643,16 €	0 €
Ass. eaux usées	2188 Autres immobilisations corporelles	Armoire réfrigérée	992	24/03/2011	5 ans	3 061,76 €	3 061,76 €	0 €
Ass. eaux usées	2184 Mobilier	Grille acier table électrique 2 plaques	1022	02/03/2012	10 ans	3 360,76 €	3 360,76 €	0 €

FINANCES

6 – Sortie de biens de l'état de l'actif - Don à l'association « RAPID » de matériels de l'ancien restaurant administratif du SIAH

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Considérant la nécessité de sortir de l'inventaire pour un don à une association des biens mentionnés ci-dessus,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le déclassement et le don des biens listés ci-dessus à l'association RAPID,
- 2- **Approuve** la sortie de l'inventaire du budget annexe assainissement eaux usées des biens listés ci-dessus,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 06 février 2023,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONNESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : **13 FEV. 2023**
Affichée le : **13 FEV. 2023**
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

